Pau : Accidenté après avoir fui la police en roulant sur les trottoirs à 100 km/h, Khalid, 20 ans, passe pour la 8ème fois au tribunal

03/01/2020 à 18h08



03/01/2020

Les policiers croisent la route de Khalid Aboubakar à Pau, au volant d'une 207 la nuit du réveillon de la Saint-Sylvestre vers minuit (…) **il dépasse les 100 km/h, franchit les carrefours sans freiner, il emprunte la piste cyclable, roule sur le trottoir,** toujours à la même vitesse folle. Les policiers, conscients du danger, le laissent filer. Ils ne savent pas encore qu'ils vont très vite le revoir.

Vers 2 heures du matin, les forces de l'ordre sont appelées pour un accident de la circulation. Une Ford Ka est encastrée dans un véhicule en stationnement. La voiture a changé. Pas son conducteur. Khalid Aboubakar prend la fuite à pied, tente de sauter un muret, chute et tombe inconscient. Il est transporté aux urgences.

Il passait hier, en comparution immédiate (…) "**Vous auriez pu tuer quelqu'un** ou vous tuer vous-même", lui rappelle le

président Denis Scotet. D**es avertissements qu'il a déjà entendus maintes fois dans les prétoires, huit pour être exact.** Fraîchement sorti de prison en mars, Khalid Aboubakar n'a pas l'air d'avoir compris la leçon. Pour l'avocate de la défense, Me Denise Pombieilh : "Khalid est le cinquième enfant d'une fratrie de huit. C'est le seul qui dysfonctionne. (…) **Il faut l'aider à grandir et à mûrir**". Selon elle, "**la prison ferme n'y fera rien**".

Le tribunal condamne finalement le jeune chauffard à **repartir en prison pour huit mois**. Il devra également s'acquitter d'**une amende de 100 €.**

Sud Ouest

25/09/2018

C'est une tentative de cambriolage pas banale : Khalid Aboubakar, 18 ans, est passé en comparution immédiate quatre jours plus tôt pour un délit routier.

À la barre, Aboubakar qui avait reconnu les faits devant les policiers, change brusquement de version. "Les policiers nous ont amenés et nous ont obligés à poser nos mains sur un pied-de-biche". Lors de son interpellation, Kader était casqué et portait des chaussettes aux mains.

Aboubakar avait été plus disert face aux policiers. Le cambriolage visait "un kilo de cannabis". Me Thierry Sagardoytho, avocat de l'autre prévenu, relève que la victime vient de purger sa peine pour le braquage d'une bijouterie de la rue Lespy, commis fin 2014, alors qu'il était mineur. "En somme, ces deux-là ont voulu jouer les Robin des bois et voler le voleur", ose-t-il.

La substitut du procureur pointe "un ancrage dans la délinquance qui ne cesse d'augmenter par paliers" chez Khalid Aboubakar. **Son avocate, Me Anna Raina** entend qu'il faut

signifier au jeune homme, que quatre autres comparutions pour délits routiers attendent, “qu’on ne joue plus” mais **demande l’indulgence du tribunal “pour ne pas mettre un frein à la construction d’un garçon perdu”**. Le tribunal condamne Khalid Aboubakar à 8 mois de prison ferme. Il est maintenu en détention.

La république des Pyrénées